

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA
MAIRIE LE LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Monsieur Guy Rochette, maire
Jannys Landry, conseillère au siège no.1
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Marc Boiteau, conseiller au siège no.3
Alexandre Poupart conseiller au siège no.4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Josée Desmeules, directrice générale.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 12 novembre 2018;
- 1.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniers de tous les membres du conseil (mise-à-jour) ;
- 1.5 Adoption du règlement numéro G- 2018-02 modifiant le règlement numéro G-2016-02 concernant le code d'éthique des membres du conseil ;
- 1.6 Avis de motion de l'adoption du règlement numéro G- 2018-03 modifiant le règlement numéro G-2017-04 concernant le traitement des élus municipaux ;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Paiement honoraires professionnels GBI- surveillance ;
- 2.3 Paiement décompte no.7 de Charles-Auguste Fortier inc. ;
- 2.4 Programmation de travaux complète – Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ;

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Mandat à Tetra-Tech QI inc. première phase d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable – phase 1 (eau de surface) dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ;
- 4.2 Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière – 1^{er} appel de projets dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion des eaux durables de pluie à la source (PGDEP)

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Autorisation de passage pour un événement de duathlon d'hiver dimanche le 13 janvier 2019 XTERRA Québec ;
- 5.2 Demande d'aide financière dans le cadre de l'entente culturel MRC – Projet de sculptures sur glace dans le cadre de la Fête des Tuques pour souligner le 60^e anniversaire de la Ville de Lac-Delage et le 20^e anniversaire de la Fête des Tuques ;
- 5.3 Demande d'aide financière dans le cadre de l'entente culturel MRC – Projet de réalisation et montage d'un vidéo dans le cadre du 60^e anniversaire de la Ville de Lac-Delage ;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Acte d'acquisition du lot 4 245 050 ;

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

- 7.1 Sécurité civile- Demande d'aide financière révisé -Volet 1 ;
- 7.2 Sécurité civile- Demande d'aide financière-Volet 2 ;
- 7.3 Appui à la société Protectrice des animaux (S.P.A.) ;

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-140

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après;

II EST PROPOSÉ par Jannys Landry,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2018.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Résolution 2018-141

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

Séance ordinaire du 12 novembre 2018.

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné.

1.4 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Josée Desmeules, directrice générale, confirme que tous les membres du conseil municipal ont déposé devant le conseil une déclaration d'intérêts pécuniaires dans le délai prescrit en vertu de l'article 358 de la Loi sur les Élections et Référendums.

1.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO G-2018-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO G-2016-02 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Résolution 2018-142

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux ;

ATTENDU QUE selon la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, après toute élection générale, le conseil de toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées ;

ATTENDU QUE le règlement G-2018-02 est identique au règlement G-2016-02;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné par monsieur Alexandre Poupart à la séance du 12 novembre 2018 ;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par MarcBoiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement numéro G-2018-02 modifiant le règlement numéro G-2016-02 concernant le code d'éthique des élus municipaux soit adopté.

1.6 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT G-2018-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT G-2017-04 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Alexandre Morin, conseiller, pour l'adoption du règlement no. G-2018-03 modifiant le règlement numéro G-2017-04 concernant le traitement des élus municipaux. Les membres du conseil ont tous reçu copie du projet de règlement G-2017-04 tel que prescrit par la Loi.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2018-143

ATTENDU QUE les comptes à payer au 10 décembre 2018 totalisent un montant de 858 351,31 \$ et 12 009,39 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 10 décembre 2018, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 10 décembre 2018 qui totalisent un montant de 60 685,02 \$.

2.2 PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS GBI-SURVEILLANCE

Résolution 2018-144

ATTENDU la facture d'honoraires no. 6462 pour la surveillance des travaux de GBI inc. au montant de 24 846.25 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les factures respectent les budgets octroyés relativement aux honoraires professionnels;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la facture d'honoraires professionnels no. 6462 au montant total de 24 846.25 \$ plus taxes applicables pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet soient payées à GBI Services-conseils;

QUE les sommes soient prises à même le règlement d'emprunt no.E-2016-02, les sommes de la TECQ et du règlement E-2013-02 pour le poste de suppression selon les dépenses réparties au bordereau de paiement.

2.3 PAIEMENT DÉCOMPTÉ NO.7 DE CHARLES-AUGUSTE FORTIER INC.

Résolution 2018-145

ATTENDU la recommandation de paiement de Pascal Darveau, ing. de GBI inc. de procéder au paiement du décompte no.7 de C.A.F. (Charles Auguste Fortier) au montant de 95 393,43 \$ après la retenue de 10 % et application des taxes;

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le décompte no.7 au montant de 95 393,43 \$ après la retenue de 10 % et application des taxes soit payé à Charles Auguste Fortier (C.A.F.);

QUE les sommes soient prises à même le règlement d'emprunt no. E-2016-02, les sommes de la TECQ et du règlement E-2013-02 pour le poste de suppression selon les dépenses réparties au bordereau de paiement.

2.4 PROGRAMMATION DE TRAVAUX COMPLÈTE - TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)

Résolution 2018-146

ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonathan Baker, appuyé par Jannys Landry, et unanimement résolu que Ville de Lac-Delage:

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux complète jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 MANDAT À TETRA-TECH QI INC. PREMIÈRE PHASE D'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE – PHASE 1 (EAU DE SURFACE) DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

Résolution 2018-147

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat à Tetra Tech QI inc. pour produire un rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable, le tout conformément au *Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une nouvelle obligation des municipalités responsables d'un système de distribution d'eau alimentant plus de 500 personnes s'inscrit dans le cadre du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)* et que la Ville de Lac-Delage doit s'y conformer et déposer une demande d'aide financière pour satisfaire les nouvelles exigences;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI inc. a déposé une offre de service au coût de 5 000 \$ pour effectuer une première phase d'analyse pour permettre de mieux définir nos besoins et cadrer l'envergure du travail à faire dans l'élaboration de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le travail de collecte et d'analyse des données qui sera effectué dans le cadre de ce mandat sera nécessaire pour la suite du mandat d'analyse et pour remplir la demande de subvention dans le cadre du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné inclut la rédaction du formulaire de demande d'aide financière dans le Volet 1 du Programme d'aide;

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate Tetra Tech QI inc. pour un montant de maximal de 5 000 \$ plus taxes dans le cadre de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable- Phase 1 tel que l'offre de services professionnels déposé en date du 29 novembre 2018 en incluant la rédaction du formulaire de demande d'aide financière;

QUE cette dépense soit prise à même le surplus accumulé au 31 décembre 2018.

4.2 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DANS LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DES EAUX DURABLES DE PLUIE À LA SOURCES (PGDEP)

Résolution 2018-148

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion des eaux de pluie à la source (PGDEP);

CONSIDÉRANT QUE le projet totalise une somme de 654 622 \$ et que 50 % des coûts, soit 327 311 \$ est demandé dans le cadre du Programme d'aide et que l'autre 50 % serait assumé par la Ville de Lac-Delage pour un montant de 167 561 \$ et la Ville de Québec pour un montant de 159 750 \$;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans le cadre de la protection du bassin versant de la source d'eau potable de la Ville de Québec;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Lac-Delage autorise la présentation de la demande financière dans le cadre du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion des eaux durables de pluie à la source;

QUE la Ville de Lac-Delage confirme son engagement à payer sa part des coûts au montant de 167 561 \$ conditionnellement à la participation de la Ville de Québec au montant de 159 750 \$;

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale, soit autorisée à agir au nom de la municipalité et à signer les documents nécessaires relativement à la présentation du projet.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 AUTORISATION DE PASSAGE POUR UN ÉVÈNEMENT DE DUATHLON D'HIVER DIMANCHE 13 JANVIER 2019 XTERRA QUÉBEC

Résolution 2018-149

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage pour la tenue du duathlon d'hiver le 13 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement se déroule autour du lac et sur les terrains du Manoir;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ PAR Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le passage pour la tenue du Duathlon d'hiver le 13 janvier prochain à condition que la sécurité soit assurée par l'organisation.

5.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE CULTUREL MRC – PROJET DE SCULPTURES SUR GLACE

Résolution 2018-150

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage désire soumettre une demande d'aide financière d'un projet d'activités de sculptures sur glace tenu lors des festivités de la Fête des Tuques dans le cadre de l'Entente de développement culturel à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé du projet présenté est de 4 157,50 \$ et que la participation de la Ville à ce projet s'élève à 1 385,84 \$;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande de subvention du projet d'activités de sculptures sur glace dans le cadre de l'Entente de développement culturel;

QUE le conseil municipal s'engage à déboursier sa participation de 1 385,84 \$ pour la réalisation de ce projet.

QUE madame Josée Desmeules soit autorisée à signer les documents à cet effet.

5.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE CULTUREL MRC – PROJET DE RÉALISATION ET MONTAGE D'UN VIDÉO DANS LE CADRE DU 60^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE LAC-DELAGE

Résolution 2018-151

CONSIDÉRANT QU'un projet d'apprentissage de réalisation et montage d'un vidéo a été présenté par le comité du 60^e anniversaire de Lac-Delage dans le cadre du 60^e anniversaire de la Ville de Lac-Delage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage désire soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de développement culturel à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le coût maximum du projet présenté est de 8 923,94 \$ et que la participation de la Ville à ce projet s'élève à 2 974,65 \$;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart
APPUYÉ PAR Alexandre Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande de subvention du projet de réalisation et montage d'un vidéo dans le cadre de l'Entente de développement culturel;

QUE le conseil municipal s'engage à déboursier une somme maximale de 2 974,65 \$ pour la réalisation de ce projet.

QUE madame Josée Desmeules soit autorisée à signer les documents à cet effet.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Acte d'acquisition du lot 4 245 050

Résolution 2018-152

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage et madame Diane Maltais et M. Clément Guimond désire procéder à l'acquisition du lot 4 245 050 ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une parcelle de terrain (ruisseau) cadastré sous le lot 4 245 050 et qui doit être cédé à la Ville pour une somme de zéro dollar;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage assumera les frais d'inscriptions et de notaires relativement à la transaction;

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la notaire Me Nancy Lavoie soit mandatée pour préparer l'acte notarié pour la transaction entre les parties concernant le lot 4 245 050;

QUE monsieur Guy Rochette, et madame Josée Desmeules, directrice générale, soient autorisées à signer l'acte de transfert pour et au nom de Ville de Lac-Delage.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

7.1 SÉCURITÉ CIVILE -DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RÉVISÉ – VOLET 1

Résolution 2018-153

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2016 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

II EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du VOLET 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en faire respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7 346 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur de 900 \$;

QUE la municipalité autorise madame Josée Desmeules, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

QUE cette résolution remplace et abroge la résolution no.2018-123.

7.2 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE–VOLET 2

Résolution 2018-154

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministre de la Sécurité publique en mai 2016 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

II EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **VOLET 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en faire respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 28 569,64 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur de 18 569,64 \$;

QUE la municipalité autorise madame Josée Desmeules, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

7.3 APPUI À LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (S.P.A.)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage utilise les services de la Société Protectrice des animaux (S.P.A.) pour le contrôle et la protection des animaux domestiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la S.P.A. a toujours fait preuve de professionnalisme et de compétence pour les services offerts à la Ville de Lac-Delage dans le cadre de son mandat;

CONSIDÉRANT QUE la S.P.A. sensibilise les gens, les informe et travaille à la diminution de la surpopulation animale et contribue à des programmes d'éducation des animaux afin de protéger les citoyens.

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appui la S.P.A. et les recommande pour les services de contrôle et de protection des animaux domestiques.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

- Condoléances Madame Marie-France Robitaille, ancienne conseillère municipale

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2018-156

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 20h15.

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale